



MUTTERKUH SCHWEIZ
 VACHE MÈRE SUISSE
 VACCA MADRE SVIZZERA
 VATGA MAMMA SVIZRA



Anmeldungen
für den Stierenmarkt
vom 13. Januar 2022

TVD-Betriebsnummer
 Numéro BDTA d'exploitation:

.....

Inscriptions pour
le Marché des taureaux
du 13 janvier 2022

Adresse / adresse :

.....

.....

.....

Anmeldungen bitte bis **spätestens 26. November 2021** an die Geschäftsstelle senden.
Bitte beachten: Für den **Stierenmarkt** können **verspätete Anmeldungen nicht mehr berücksichtigt** werden (Datum des Poststempels spätestens 26.11.2021).

Inscriptions à retourner au secrétariat jusqu'au **26 novembre 2021 au plus tard**.
Attention : pour le **marché des taureaux**, les **inscriptions tardives ne pourront plus être prises en considération** (date du cachet postal, au plus tard le 26.11.2021).

Stiere für den Stierenmarkt :
Taureaux pour le marché des taureaux :

Tier-Nr. (korrekte & komplette TVD-Nummer) Identification (n° BDTA correcte et complet)	Name Nom	geb. né le

Datum/date: Unterschrift/signature:

Inscription

Marché des taureaux de race à viande

12. et 13. Janvier 2022, VIANCO-Arena Brunegg

Conditions

Conditions

- Les taureaux doivent remplir les exigences pour l'admission au Herd-book en ce qui concerne l'ascendance, la performance FLEK et l'âge respectivement admis au HBBV. La classification et la prise de poils pour le génotypage (si tel n'est pas encore le cas) se font au marché des taureaux.
- Pour les taureaux Angus, le statut du gène culard doit être connu au moment de l'inscription.
- Pour les taureaux Limousin, l'ascendance, le statut des cornes et du gène culard doit être connu au moment de l'inscription.
- Les taureaux doivent être calmes, pouvoir être menés au licol et devront être obligatoirement **munis d'une boucle nasale**.
- **Il est interdit d'utiliser des médicaments pour calmer les taureaux.** L'organisateur se réserve la possibilité d'effectuer des sondages. Des observations claires ou des résultats d'analyse positive sont considérés comme infractions et sont sanctionnés. En outre l'acheteur a le droit d'annuler le contrat d'achat sans frais et dépens.

Directives relatives à la police des épizooties et au trafic des animaux (sous réserve d'ajustements, en fonction de la situation épizootie)

- Ne sont admis que des animaux en bonne santé provenant de troupeaux exempts et non suspectés d'épizooties.
- Seuls les animaux marqués correctement avec un document d'accompagnement valide peuvent être présentés.
- **Les taureaux âgés de plus de 24 mois** doivent faire l'objet d'une **analyse sérologique sanguine** annuelle. A l'entrée du marché, le propriétaire doit produire une preuve que le taureau a subi **un test IBR/IPV**. L'analyse ne doit pas dater de plus de 365 jours avant la date de la présentation.
- L'exploitation de livraison doit avoir le statut de la **BVD** « aucun séquestre » au moment de l'arrivée. Le contrôle sera fait au secrétariat de Vache mère Suisse via la banque de données BDTA.

Transports

Des transports collectifs d'animaux seront organisés pour aller à Brunegg et pour en repartir. L'inscription doit être effectuée directement auprès de VIANCO (Tél. 056/ 462 33 33).

Taureaux déjà reconnus au Herd-book :

Conditions

- Affiliation au HBBV.
- Les taureaux doivent être calmes et pouvoir être menés au licol.
- Garantie pour l'aptitude à la saillie comme pour les jeunes taureaux ; garantie de fertilité dès l'âge de 16 mois (Galloway et Highland Cattle: 22 mois) au moment de la vente au marché.

Directives relatives à la police des épizooties, transport et frais d'inscription

- Mêmes conditions que pour les jeunes taureaux.

Inscription

L'inscription doit être effectuée à l'aide du formulaire d'inscription, ci-joint, et être retournée au secrétariat vache mère suisse jusqu'au 26 novembre 2021 (date du cachet postal faisant foi). **Attention : pour des raisons administratives les inscriptions tardives ne pourront pas être prises en considération.**

Conditions de mise

Généralités

- Tous les animaux présentés et vendables doivent être commercialisés par l'intermédiaire de la mise (sur le terrain ou en ligne).
- En présentant un animal à la mise et en faisant une enchère, fournisseurs et enchérisseurs acceptent les conditions suivantes :

Règlement de mise

- Avant la mise, la vente directe par le propriétaire ou la direction du marché est interdite.
- Le catalogue contenant toutes les informations utiles est envoyé à l'avance et disponible sur le site internet de Vache mère suisse. Le catalogue est aussi tenu lieu d'entrée au marché et à la mise.
- On mise en levant le catalogue ou par enchère en ligne sur la plateforme de mise.
- Le vendeur n'a pas le droit de participer aux enchères.
- Si un animal atteint le prix minimal pendant la mise, il peut être adjudé.
- Si un animal n'atteint pas le prix minimal, il ne peut être adjudé qu'avec le consentement du vendeur.
- Le marché libre après la mise est passible de l'intégralité des taxes.
- Jusqu'au transfert du taureau, les risques incombent au vendeur ; dès que l'animal a été transféré, ils se transmettent à l'acheteur.
- La facturation s'effectue par VIANCO.
- En cas d'enchères en ligne, le vendeur et l'acheteur reçoivent le contrat d'achat, le décompte et respectivement la facture. VIANCO accepte du bétail de boucherie en guise de paiement.
- En cas d'enchères sur place, l'acheteur peut immédiatement après la mise, payer en espèces, par chèque ou par versement. La VIANCO accepte du bétail de boucherie en guise de paiement.

Frais

Pour le vendeur

- Frais d'inscription Fr. 20.--
- Frais de transport jusqu'à Brunegg
- Taxe d'écurie et d'affouragement par taureau Fr. 20.--
- Pour les frais de mise : 4 % du prix de vente
- Frais pour chaque taureau inscrit qui ne serait pas présenté s'élevant à Fr. 200.--

Pour l'acheteur

- Pour les frais de mise : 2 % du prix d'achat
- Frais de transport à partir de Brunegg

Garantie

- Le délai de garantie débute le lendemain de la livraison ; la garantie est donnée directement du vendeur à l'acheteur.
- Il est garanti :
 - o Sain et franc pendant 9 jours
 - o Jeunes taureaux : aptes à la saillie dès l'âge de 14 mois (Galloway et Highland Cattle : 18 mois)
 - o Anciens taureaux : aptes à la saillie comme pour les jeunes taureaux ; garantie fertilité dès l'âge de 16 mois (Galloway et Highland Cattle : 22 mois) au moment de la vente au marché.